

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2023-020

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2023

Sommaire

Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest / District Est

81-2023-01-11-00002 - N88?? Travaux de sécurisation de conduite de gaz?? Fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur de Cantepau (PR32+1126) dans le sens Rodez vers Toulouse (3 pages)

Page 3

Direction Interdépartementale des Routes du
Sud-Ouest

81-2023-01-11-00002

N88

Travaux de sécurisation de conduite de gaz
Fermeture de la bretelle de sortie de
l'échangeur de Cantepau (PR32+1126) dans le
sens Rodez vers Toulouse

PREFECTURE DU TARN
ARRETE PREFECTORAL
N° 81-2023-01-11

N88

Travaux de sécurisation de conduite de gaz
Fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur de Cantepau (PR32+1126) dans le
sens Rodez vers Toulouse

du lundi 16 janvier au vendredi 20 janvier 2023

**LE PREFET DU TARN,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur,

VU la note technique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargé des relations internationales sur le climat, en date du 14 avril, concernant la coordination des chantiers sur le réseau routier national(RRN),

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2022 portant subdélégations de signature du Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest à certains de ses collaborateurs,

VU L'approbation du DESC générique 2019-01 « fermeture de bretelles » en date du 03/10/2019,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des agents de la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

**SUR PROPOSITION DU CHEF DU DISTRICT EST
DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES SUD OUEST**

ARRETE

Article 1- NATURE, DUREE ET LIEU DES TRAVAUX

Dans le cadre de travaux de sécurisation d'une conduite de gaz, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la bretelle de sortie de l'échangeur de Cantepau (PR32+1126) dans le sens Rodez vers Toulouse:

du lundi 16 janvier au vendredi 20 janvier 2023

Article 2 – CONTRAINTES DE CIRCULATION

Conformément au DESC, lors de la fermeture d'une bretelle de sortie, les usagers seront redirigés vers l'échangeur suivant pour y faire 1/2 tour et revenir à l'échangeur initial.

En cas d'intempéries ou de forces majeures, l'arrêté sera prorogé les jours suivants.

Article 3 - SIGNALISATION ET PROTECTION DU CHANTIER

- Signalisation temporaire :

La signalisation sera mise en place et entretenue par le CEI de Rosières.

L'ensemble de la signalisation ainsi que celle des personnes et des véhicules sera en tout point conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (*livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire*) éditée par le SETRA.

- Propreté des lieux :

Les entreprises engagées dans ces travaux devront maintenir en permanence la propreté, l'état et la viabilité de la chaussée des voies ouvertes à la circulation durant les heures de chantier et lors du repliement des chantiers.

Article 4 – INFRACTIONS

Sans objet.

Article 5 – INFORMATION DES AUTOMOBILISTES

Afin d'assurer une bonne information sur les restrictions de circulation aux automobilistes, les dates et heures de fermeture de la section concernée seront communiquées par la presse écrite et par voie d'affichage à proximité du chantier et dans les communes intéressées.

Article 6

Cet arrêté sera adressé à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Tarn,
Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Tarn,
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn,
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest (SIGT de Toulouse, AJD, CEI de Rosières, archives District Est),
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Tarn,
Monsieur le Chef du bureau de la sécurité routière à la Préfecture du Tarn,
Monsieur le Directeur du SAMU81,
Monsieur le Directeur de la FEDERTEEP,

Monsieur le Directeur de Lio,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département du Tarn.

Rosières, le 11 janvier 2023

Le Préfet du Tarn,

Pour le Préfet du Tarn et par délégation,

Le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud-ouest,

Pour le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud-ouest et par délégation,

Le Chef du District Est,



Date :

2023.01.12

18:22:38 +01'00'

Thierry MALIGE